

DELIBERATION 006/2023

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

COMMUNE DE
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :
04/04/2023

Date de l'affichage :
04/04/2023

En exercice : 12
Présent(s) : 11
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0

Objet :

SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ADJOINT DEVENU
VACANT APRÈS
DÉMISSIONS DE
MESDAMES SAINNEVILLE
ANGÉLIQUE ET ROHAUT
HÉLÈNE DANS LES
FONCTIONS D'ADJOINTES
AU MAIRE ET
CONSEILLÈRES
MUNICIPALES RENDUES
EFFECTIVES LE 20/03/2023
PAR MADAME LA PRÉFÈTE
DE L'OISE

2023

MARSEILLE EN BEAUVAISIS
- COMMUNE -

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 060-216003830-20230411-DELIB6COM-DE

S²LOW

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt Trois, le onze du mois d'Avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Aurélie LEVEQUE, Servane CARON, Messieurs Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, René THIEBAUT, Antonio PREVOST, Gérald LAQUERRIERE

Absent non excusé : Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Vu les articles L.2122 à L.21122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire sur l'élection des conseillers municipaux et communautaire et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants du 17 mars 2020 du Ministre de la cohésion et des territoires ;

Vu le courrier de Madame La Préfète de l'Oise en date du 20 mars 2023, rendant effective à cette date, les démissions de Madame SAINNEVILLE Angélique et Madame ROHAUT Hélène aux fonctions d'adjointes au maire et conseillères municipales de la commune de Marseille en Beauvaisis ;

Considérant la vacance de deux postes d'adjoint au maire ; que pour assurer le bon fonctionnement des services, il n'est nécessaire de pourvoir qu'à 1 seul poste devenu vacant ;

Après avoir entendu le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- de ne pourvoir qu'à 1 seul poste d'adjoint devenu vacant ;
- de supprimer l'un des 2 postes d'adjoint devenu vacant ;

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Fait et délibéré à Marseille en Beauvaisis, le 11/04/2023

Le Maire,

Isabelle DUBUT



Le secrétaire de séance

Jean-Yves DECOCK

